

Loi constitutionnelle de 1867

d'une tribu indienne alors que le mot «Hull», en toute franchise, est celui d'une ville sur la côte est de l'Angleterre. Ce nom n'a peut-être pas la même résonance canadienne qu'un autre emprunté aux premiers autochtones du pays.

Il conviendrait peut-être mieux que le projet de loi ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que la teneur en soit renvoyée à un comité. Il me semble que ce serait un moyen d'en faire examiner tous les aspects par un comité.

Je ne suis pas certain que ma proposition plaise d'emblée au député qui présente la proposition de loi, ou aux autres députés qui voudront intervenir, au moins pendant un court laps de temps. Je ne veux pas prendre trop de temps, mais je trouve un certain mérite à cette proposition. Je crois que cela aiderait à exprimer la dualité de notre pays. Je répète que j'ai certaines réserves au sujet du nom Ottawa-Hull, mais ce sont des détails qui peuvent se contourner d'une façon ou d'une autre. J'aimerais voir se constituer une compétence indépendante qui pourrait régler les problèmes directement avec le gouvernement fédéral pour éviter les querelles de compétence et d'emplacement des édifices entre deux provinces.

• (1630)

Il faut signaler que la région a énormément changé. Quand le Canada a vu le jour, nous avions ici, sur la colline du Parlement trois édifices: celui du centre, celui de l'Est et celui de l'Ouest. Tous les députés, tous les sénateurs et tous les employés de la Fonction publique y avaient leurs bureaux. Nous avons aujourd'hui le parc Tunney et les édifices de Confederation Heights et une foule d'édifices publics dispersés dans toute la région d'Ottawa. Depuis dix ou douze ans, nous avons vu des édifices pousser comme des champignons sur l'autre côté de la rivière des Outaouais, dans la ville de Hull, la capitale s'étendant de la sorte sur les deux rives. En fait, je pense que la plupart des gens, que cela leur plaise ou non, admettent que la capitale du Canada se trouve des deux côtés de l'Outaouais. Le gouvernement fédéral verse des sommes considérables pour embellir non seulement Ottawa, mais toute la région de la capitale nationale qui s'étend dans les deux provinces. Je suis certainement en faveur du renvoi de cette question au comité ou elle sera étudiée même plus largement que ne le permet cette proposition de loi, mais, si nécessaire, j'appuierai ce projet.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer toute action nécessaire pour que ce projet de loi soit adopté. De nombreux visiteurs venus de toutes les régions, même lointaines comme la Colombie-Britannique, et il y en a eu beaucoup de ma circonscription ou d'autres, sont convaincus que la région de la capitale nationale ne comprend pas seulement Ottawa ou Hull; ils regardent autour d'eux et voient ce qui a été accompli, notamment par la Commission de la capitale nationale, et ils ont l'impression que la capitale, c'est toute la région et que l'ensemble de ce secteur représente le pays. Ils constatent une unité dans ce qu'ils ont vu et ils estiment que c'est une bonne chose.

J'ai habité dans cette région au début des années 60 pendant environ deux ans et je sais que les améliorations qui ont été faites, en grande partie par la CCN, ont donné à tous ceux d'entre nous qui connaissent cette région ou qui la visitent, un sentiment de fierté. Quelle que soit la distance à laquelle nous nous trouvons du centre politique du pays, nous éprouvons une

certaine fierté et estimons qu'un bon travail a été fait. Je voudrais dire également, pour plaiser un peu, que même si la capitale du pays ne suit pas toujours le courant, en adoptant cette suggestion nous placerons du moins le courant dans la capitale nationale. Ce n'est peut-être pas une mauvaise idée non plus.

En écoutant les remarques du député qui vient de parler, je me suis demandé s'il était souhaitable d'essayer de retirer une partie de territoire à l'Ontario ou au Québec. Il me semble qu'il est peut-être plus typiquement canadien d'avoir une capitale dans laquelle les querelles de compétences sont constamment présentes. Nous sommes peut-être suffisamment isolés sans demander encore une exception plus grande à la norme.

Dans ses remarques, le député de Hull (M. Isabelle) a signalé que de nombreux Canadiens ne regardent peut-être pas cette région comme le centre du pays, mais ce n'est pas unique au Canada. Dans notre province, la Colombie-Britannique, la capitale a été placée dans une colonie séparée de la partie continentale de la province et nous devons franchir un bras de mer pour nous y rendre. Cela était tout à fait normal dans le cadre canadien.

Soit dit en passant, monsieur le Président, j'ai assisté, avec beaucoup d'autres députés, à la soirée de gala qui a été donnée au Centre national des arts mardi soir dernier en l'honneur du premier ministre de la Chine. Personne n'aurait pu se méprendre sur le caractère essentiellement canadien du spectacle. Je ne me suis jamais senti aussi fier d'être Canadien. Que nous ayons réussi à organiser pareil spectacle en relativement peu de temps et, comme on l'a fait remarquer tout à l'heure, que nous ayons adopté certains symboles, notamment l'hymne national, le drapeau canadien, la Constitution, la Charte des droits et des libertés dont un grand nombre de Canadiens sont très fiers, car ils la considèrent non seulement comme cruciale mais aussi représentative de la nation et des progrès accomplis jusqu'ici, tous ces faits montrent qu'il est parfaitement opportun de chercher à faire ressortir notre dualité culturelle ainsi que les éléments qui nous distinguent en tant que Canadiens. Il est tout à fait convenable et justifié de rattacher à la capitale nationale une zone située de l'autre côté de la rivière.

Je tiens simplement à ajouter ceci: quelle que soit la voie que choisira d'adopter le député de Hull au sujet de cette mesure, il bénéficiera de notre appui général. Nous souhaitons que son projet soit adopté dans un proche avenir. Nous nous réjouissons de cette proposition.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai étudié très attentivement la mesure à l'étude.

Il est par les présentes déclaré que la capitale nationale du Canada et le siège du gouvernement fédéral du Canada comprendront la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et la cité de Hull, dans la province de Québec, ainsi que la région environnante prescrite à l'occasion par le Parlement du Canada.

Voilà essentiellement sur quoi porte le projet de loi. Dans la note explicative, il est dit ceci:

Une capitale, c'est non seulement le siège du gouvernement, mais c'est encore le symbole de la puissance et de l'unité d'un pays, le foyer de l'âme nationale, l'image que la nation présente à l'univers.

En d'autres termes, cet amendement à la Constitution autorise le Parlement, au moyen d'un texte législatif, à inclure dans la Capitale nationale tous les secteurs déjà compris dans la région de la Capitale nationale.

Cela étonnera peut-être le député qui a parrainé la mesure, mais je trouve ses conceptions bien indigestes. Je m'oppose à son projet de loi, car j'estime qu'il n'est pas assez audacieux. Le député propose à la fois d'inclure une certaine région dans